

Procès-verbal

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'École Le Tremplin
dûment convoquée et tenue à l'auditorium Denis-Dupont
ce 14 septembre 2022, à dix-huit heures trente.

Sont présents : Mmes Valérie Tremblay Présidente
Jean-François Houde Représentant des parents
Valérie Delisle Représentante des parents
Marie-Ève Martel Représentante des parents
Julie Massy Représentante des parents
Nina Mongrain Parents substitués
Marie-Ève Martel Parents substitués

Sont aussi présents : M. Pierre Goulet Direction
Mme Mélanie Tschanz Directrice adjointe

Sont absents : Les trois représentants des enseignants
Le représentant des professionnels
Le représentant du soutien

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du Conseil d'établissement

Monsieur Goulet souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Questions du public

Aucune question du public

3. Élections

3.a Procédure d'élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Monsieur Pierre Goulet explique que ce doit être un parent qui se propose ou qui est proposé par quelqu'un. On explique ce qu'implique le rôle de président(e). Ce sont cinq réunions (minimum) durant l'année scolaire. Il est possible que le président soit appelé à représenter l'école lorsque nécessaire.

3.b Élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Valérie Tremblay se propose, celle-ci accepte.
Comme il n'y a pas d'autres propositions, Valérie Tremblay est élue présidente du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Martel membre, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Valérie Tremblay comme présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2022-2023;

DE MANDATER, le directeur de l'école, Monsieur Pierre Goulet pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2022-2023.

112-CE
22-23/01

112-CE
22-23/02

3.c Procédure d'élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement
Monsieur Pierre Goulet explique que le vice-président remplace le président lors des réunions, si celui-ci s'absente.

3.d Élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement.

Jean-François Houde se propose, celui-ci accepte.

Jean-François Houde est élu vice-président du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Tremblay il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Jean-François Houde comme vice-président du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2022-2023;

DE MANDATER, le directeur de l'école, monsieur Pierre Goulet, pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom du nouveau vice-président du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2022-2023.

4. Date et lieu de la prochaine

30 novembre 2022 18 h 30.

5. Levée de l'assemblée

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nina Mongrain, appuyé par Marie-Ève Martel, il est résolu à l'unanimité;

DE CLORE la réunion ordinaire du 14 septembre 2022, à 19 h 49.



Pierre Goulet
Directeur



Valérie Tremblay
Présidente